

## 9.7 Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires comptabilisés dans les résultats consolidés des exercices 2022 et 2021 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2022				2021			
	PWC <sup>(1)</sup>	E&Y <sup>(2)</sup>	Mazars <sup>(1)</sup>	Total	PWC <sup>(1)</sup>	E&Y <sup>(2)</sup>	Mazars <sup>(1)</sup>	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 825	1 127	629	3 581	1 887	1 117	406	3 409
Services Autres que la Certification des Comptes <sup>(3)</sup>	1 706	401	111	2 218	1 269	287	22	1 578
<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>3 531</b>	<b>1 529</b>	<b>740</b>	<b>5 799</b>	<b>3 155</b>	<b>1 404</b>	<b>428</b>	<b>4 987</b>

(1) Commissaires aux comptes intervenant sur l'audit des comptes consolidés et des entités consolidées dans le palier.

(2) Commissaire aux comptes d'entités consolidées dans le palier n'intervenant pas sur l'audit des comptes consolidés.

(3) Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité, consultations en matière réglementaire et « due diligence » d'acquisition.

Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certifications des comptes et de services autres que la certification des comptes (« SACC ») réalisées auprès d'Amundi et ses filiales :

- par « Mazars SA », pour 378 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 51 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;

- par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 736 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 303 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

## Note 10 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.